

# CHAMPIONNATS PROVINCIAUX SENIORS

## SIMPLES

# Samedi 04 janvier 2014

## Complexe sportif de la porte de Trèves - BASTOGNE



### Inscriptions

Organisation du club de Aye

Afin d'être plus efficace, les inscriptions seront reçues uniquement en ligne sur le site de la province pour le **01 janvier à 20H** au plus tard. Une liste des inscrits est automatiquement mise à jour. Les tableaux seront tirés le jeudi 02 janvier et ne seront plus modifiés par après...

### Horaire

Présence obligatoire un quart d'heure avant le début des séries

09 H 30 : Simples Messieurs E  
10 H 00 : Simples Messieurs NC  
10 H 30 : Simples Dames NC  
13 H 00 : Finales NC – E

12 H 30 : Simples Messieurs C  
13 H 30 : Simples Messieurs D  
14 H 30 : Simples Dames C  
15 H 00 : Simples Messieurs B  
15 H 00 : Simples Dames D  
15 H 30 : Simples dames B  
17 H 00 : Finales D – C – B

### Remarques

**Dans la limite du possible, les premiers tours se joueront en poule**



- ✓ Le droit d'inscription sera facturé au club d'appartenance des joueurs sur la note de frais récapitulative qui leur sera adressée en temps opportun
- ✓ Un relevé avec la liste des joueurs inscrits sera fourni à chaque club concerné.
- ✓ Le joueur inscrit et qui sans justification ne se présentera pas sera automatiquement pénalisé d'une amende de 25 €. De même tout abandon non justifié en cours de compétition sans autorisation du juge-arbitre sera également pénalisé.
- ✓ En simple, un joueur (euse) ne peut s'inscrire que dans la série de son classement.
- ✓ La tenue sportive est obligatoire. Les semelles noires sont interdites dans la salle de sport.
- ✓ Il est strictement interdit de fumer dans le complexe sportif excepté à l'extérieur.
- ✓ Le prix des inscriptions est fixé à **6 €**.
- ✓ Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol.
- ✓ Juge-arbitre : CP Luxembourg.

### Qualification pour les championnats de Belgique

Messieurs E, D et C: les quatre demi-finalistes s'ajoutant aux 2 premiers du critérium provincial de la catégorie  
**En cas de double qualification d'un joueur, le remplaçant sera le joueur non encore qualifié appartenant administrativement à la même province et qui est le mieux classé au critérium provincial**

Dames C et D: les quatre demi-finalistes des championnats provinciaux et les 2 premières des critères provinciaux.  
**En cas de double qualification d'une joueuse, la remplaçante sera la joueuse non encore qualifiée**

**appartenant administrativement à la même province et qui est la mieux classée au critérium provincial.**

Messieurs B: les 8 joueurs arrivant en quart de finale des championnats provinciaux-

Dames B: les quatre demi-finalistes des championnats provinciaux, les autres places vacantes étant attribuées par le biais des critères provinciaux

\* *Remarque : Il n'existe pas de championnat de Belgique pour les joueurs et joueuses NC. Ceux ou celles qui voudraient tenter leur chance doivent s'inscrire en messieurs E ou en dames D.*

### Qualification pour les championnats francophones 09 mars 14

Messieurs E, D et C et B: les quatre demi-finalistes s'ajoutant aux 2 premiers du critérium provincial de la catégorie  
**En cas de double qualification d'un joueur, le remplaçant sera le joueur non encore qualifié appartenant administrativement à la même province et qui est le mieux classé au critérium provincial**

Dames D, C et B: les quatre demi-finalistes des championnats provinciaux et la première des critères provinciaux.  
**En cas de double qualification d'une joueuse, la remplaçante sera la joueuse non encore qualifiée appartenant administrativement à la même province et qui est la mieux classée au critérium provincial.**